

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AMI n° 012/22/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DAAG du

Elaboration d'un Plan de Gestion de la Carrière et Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation des marchés publié sur le site des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et des Finances (SIGMAP) le 07 janvier 2022.
2. La Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a, dans son budget autonome 2022, prévu des fonds pour les prestations externalisées, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le cabinet chargé de l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Carrière et Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel.
3. Les prestations comprennent entre autres :
 - établissement des statistiques quantitatives et qualitatives des ressources disponibles en termes d'emplois, d'effectifs, de profil et de compétences ;
 - détection des emplois sensibles spécifiques ;
 - projection des besoins sur 7 ans, en termes d'emplois, d'effectifs, et de compétences ;
 - établissement d'un bilan de potentiel professionnel pour chaque agent ;
 - recueil / établissement des perspectives de carrière ;
 - définition d'une stratégie de mise en œuvre en cohérence avec la stratégie de développement de la SONEB ;
 - élaboration d'un plan de développement de compétences
 - proposition d'un outil de suivi-évaluation de gestion de la carrière et des compétences.

Le délai de réalisation de la mission est de quatre (4) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre

d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte
6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ».
7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
8. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

| Critères | Note pondérée pour le critère |
|---|-------------------------------|
| 1. Expérience dans le domaine de l'organisation du travail ou en gestion de ressources humaines Pour les cabinets naissants et ceux n'ayant pas plus de trois années d'activités, l'expérience requise sera appréciée à partir de celle du personnel d'encadrement. <i>(5 points par expérience jusqu'à concurrence de 15 points)</i> | 15 |
| 2. Nombre d'années d'expériences du cabinet | 15 |

Avis à manifestation d'intérêt

Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un plan de carrière du personnel et d'un plan Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel 4

| Critères | Note pondérée pour le critère |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 10 ans et plus : 15 points - 5 à 9 ans : 10 points - moins de 5 ans : 5 points. <p>Pour les cabinets naissants et ceux n'ayant pas plus de trois années d'activités, l'expérience requise sera appréciée à partir de celle du personnel d'encadrement.</p> |  |
| <p>3. Expérience dans le domaine de l'organisation du travail ou en gestion des ressources humaines pour des entreprises publiques ou organisations internationales</p> <p>Pour les cabinets naissants et ceux n'ayant pas plus de trois années d'activités, l'expérience requise sera appréciée à partir de celle du personnel d'encadrement</p> <p><i>(10 points par expérience jusqu'à concurrence de 30 points)</i></p> | 30 |
| <p>4. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation technique du cabinet : 2,5 points - organisation managériale du cabinet : 2,5 points. | 5 |
| <p>5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels</p> <p>Disposer d'un personnel composé d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un/e Chef de mission, Expert (e) en Management des Ressources Humaines, titulaire au moins d'un Bac+5 en GRH ou en organisation du travail, ayant au moins dix (10) ans d'expériences confirmées dans le domaine de la mise en place d'outils de gestion des ressources humaines <i>(9 points)</i>. - Un/e Adjoint au Chef de mission, titulaire au moins d'un Bac+5 en Management des Ressources Humaines, en Sciences sociales ou équivalent, ayant au moins dix (10) ans d'expériences confirmées dans l'élaboration de plans de carrière ou de plans de développement des compétences <i>(6 points)</i> ; - Un/e Spécialiste en Ingénierie de formation, titulaire au moins d'un Bac+5 en Sciences de l'éducation ou | 25 |

Avis à manifestation d'intérêt

Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un plan de carrière du personnel et d'un plan Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel 5

| Critères | Note pondérée pour le critère |
|--|-------------------------------|
| <p>équivalent, disposant au moins de 05 ans d'expériences en développement des compétences (5 points) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un/e Spécialiste en psychologie du travail ou en sciences sociales, titulaire au moins d'un Bac+5 en psychologie du travail ou sociologie du travail et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences confirmées en psychologie ou sociologie du travail (4 points); - au moins une femme doit faire partie du personnel clé du cabinet (1 point). | |
| <p>6. Capacité économique et financière : Avoir réaliser au cours des années 2018, 2019 et 2020, un chiffre d'affaires moyen de trente millions (30.000.000) FCFA au moins.</p> <p>Pour les cabinets naissants et ceux n'ayant pas plus de trois années d'activités, prouver avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de treize millions cinq cent mille (13.500.000) de FCFA (attestation de capacité financière)</p> | 10 |
| TOTAL | 100 |

9. **La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).**

En cas d'égalité de points, le soumissionnaire ayant présenté plus de références dans le domaine de la mise en place de Plans de Gestion de la Carrière et Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel pour des entreprises publiques ou organisations internationales, sera retenu.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (Bureau 113 bis), 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Tél. : (229) 21 31 22 72 de 8 h à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17 heures 30 minutes, ou consulter le site internet www.soneb.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le cas échéant le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les manifestations d'intérêts peuvent être retirées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (Bureau 113 bis), à compter du **28 mars 2022**.
12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (Bureau 113 bis), 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, au plus tard le **11 avril 2022 à 9 heures 30 minutes**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.
13. Les manifestations d'intérêts seront ouvertes le **11 avril 2022** au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) - salle A1, sis à Akpakpa, à côté du Ministère de la Santé à 10 heures.
14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus

BOUN A L'AGER

Avis à manifestation d'intérêt

Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration d'un plan de carrière du personnel et d'un plan Développement des Compétences du Personnel de la SONEB / Plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences du personnel 7

pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics.



Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés publics